

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE**

SÉANCE ORDINAIRE DU 6 OCTOBRE 2014

A la séance ordinaire du Conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue Principale, lundi le 6 octobre 2014 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Stéphane Berger, Fernand Caron et Pascal D'Astous, tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon.

Prière, et bienvenue de monsieur le maire.

RÉSOLUTION 185-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 186-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté tel que présenté avec l'ajout de points.

RÉSOLUTION 187-2014 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 8 SEPTEMBRE 2014

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 8 septembre 2014, la résolution suivante est adoptée:

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu que ce procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES REPRÉSENTANTS

O.T.J.: pas de réunion

Corporation de développement : monsieur Fortin donne un compte-rendu global des activités de la corporation et la résolution suivante est formulée :

RÉSOLUTION 188-2014 TRANSFERT DE LA GESTION DU PACTE RURAL À LA MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu d'accepter la proposition de la corporation de développement de St-Eugène-de-Ladrière concernant leur requête afin de poursuivre leur travail en collaboration avec monsieur Djanick Michaud, agent de développement rural.

Biblio municipale : aucun point

RAPPORT de l'inspecteur en bâtiments et des travaux publics:

Permis : Georges Viel, Roger Berger (puits) Liguori Voyer (construction de maison), certificat d'autorisation à EDF Canada

RÉSOLUTION 189-2014 FORMATION POUR LES CHEFS POMPIERS

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu d'accepter de payer la formation en situation d'urgence pour le chef-pompier, monsieur Germain Therriault au montant de 125\$ donnée à Rimouski.

RÉSOLUTION 190-2014 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé de monsieur Renaud Fortin et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un total de **19,107.89\$**.

RÉSOLUTION 191-2014 DON À LA FABRIQUE DE ST-EUGENE

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu de verser 100\$ pour le brunch annuel organisé par la Fabrique de St-Eugène.

RÉSOLUTION 192-2014 PUBLICITÉ CARNET DU CLUB L'ÉTANG DU MOULIN

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal accepte de participer au programme d'activités du Club l'Étang du moulin inc. pour la saison 2014-2015 en achetant un espace publicitaire de **65,00\$** excluant les taxes.

RÉSOLUTION 193-2014 EMPLOYÉS DES CHEMINS D'HIVER ET INDEXATION DES SALAIRES

Il est proposé par madame Julie D'Astous appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité que le conseil municipal procède à l'engagement de monsieur Antonin Berger pour effectuer les travaux de déneigement et de déglçage journalier des chemins municipaux, énumérés aux règlements Numéro 67-92 , Numéro 109-99 et Numéro 151-2008, ainsi que les chemins du ministère des Transports selon les exigences de ce dernier. Il devra de plus, faire le déneigement des édifices municipaux et l'accès au site de traitement des eaux usées ainsi que divers travaux exigés à l'occasion par le conseil municipal. L'entretien régulier de tous les véhicules fait partie du travail à effectuer.

La durée du contrat de monsieur Antonin Berger sera de vingt semaines, du 2 novembre 2014 au 21 mars 2015. Le salaire établi pour les travaux susmentionnés est déterminé au document numéro 005 annexé au journal des salaires plus le taux d'indexation applicable pour l'exercice 2014.

Le partage des tâches se fera en collaboration avec l'inspecteur municipal, monsieur Germain Therriault, préposé lui aussi à l'entretien des chemins d'hiver par la résolution 140-97, dont le salaire établi est déterminé au document numéro 006 annexé au journal des salaires plus le taux d'indexation applicable pour l'exercice 2014.

RÉSOLUTION 194-2014 HONORAIRES POUR AVIS DE CONFORMITÉ À PRODUIRE LORS DE LA PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE AUPRÈS DU PARRM-VOLET ACCÉLÉRATION DES INVESTISSEMENTS

ATTENDU QUE : la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière atteste que les travaux de pavage sur le rang 5 est sont finalisés;

ATTENDU QU' : il y a lieu de produire un avis de conformité des travaux aux plans et devis authentifié par un ingénieur lors de la demande d'aide financière auprès du PARRM-Volet Accélération des investissements;

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu d'accepter l'offre de services de Dessau de Rimouski au montant de **1,600\$** excluant les taxes pour authentifier la conformité des travaux aux plans et devis.

RÉSOLUTION 195-2014 PUBLICITÉ DANS LE JOURNAL VISION TERRE ET FORÊTS

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Pascal D'Astous et résolu d'autoriser d'acheter un espace publicitaire de 150\$ excluant les taxes, pour féliciter monsieur Jacques Therriault, propriétaire d'érablières, récipiendaire du Prix Jean-Guy Gagnon, lors du gala du Mérite forestier.

RÉSOLUTION 196-2014 COUVERTURE DE RESPONSABILITÉ CIVILE

ATTENDU QU' il est primordial de posséder une couverture responsabilité civile substantielle en cas de poursuite, suite à des sinistres engageant la responsabilité de la municipalité, en raison de négligence ;

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande au cabinet de courtage Les Assurances Maurice de Champlain à Rimouski, que la couverture de responsabilité civile soit augmentée à 6 millions en regard du contrat d'assurances numéro MMQP-03-010075.9 couvrant la période du 31 décembre 2014 au 31 décembre 2015.

RÉSOLUTION 197-2014 MOTIONS DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu d'adopter une motion de Félicitations pour le lauréat 2014 du Prix Jean-Marie Moreau, monsieur Gilbert Pigeon en reconnaissance de son engagement exceptionnel envers son milieu.

RÉSOLUTION 198-2014 MOTIONS DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement d'adopter une motion de Félicitations pour monsieur Éric Forest, maire de Rimouski qui s'est vu décerné le Prix Jean-Paul-L'Allier 2014 pour le plan d'urbanisme du nouveau Rimouski.

RÉSOLUTION 199-2014 MOTIONS DE FÉLICITATIONS

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu d'adopter une motion de Félicitations à monsieur André-Pierre Vignola qui a remporté le prix Personnalité 1^e cycle décerné par l'UQAR.

******* Une rencontre aura lieu pour bien définir le projet que la municipalité présentera auprès du programme TECQ

RÉSOLUTION 200-2014 POSTE CANADA

ATTENDU QUE Postes Canada et les conservateurs sabrent dans les services postaux auxquels nous tenons tant en supprimant de bons emplois, en abolissant la livraison à domicile, en haussant les tarifs postaux de façon draconienne, en fermant des bureaux de poste ou en réduisant la taille et en écourtant leurs heures d'ouverture;

ATTENDU QUE Poste Canada n'a pas tenu de consultations adéquates sur ces changements, empêchant ainsi les personnes qui seront le plus touchées de donner leur point de vue;

ATTENDU QUE la fermeture de bureaux de poste ou la réduction de leur taille, la réduction des heures d'ouverture des comptoirs postaux et l'abolition de la livraison à domicile entraîneront l'élimination de milliers d'emplois dans des collectivités partout au pays;

ATTENDU QUE Poste Canada assure un service public qui doit être préservé;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé par monsieur Renaud Fortin et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière demande à la ministre responsable de Postes Canada d'annuler les changements aux services annoncés par Postes Canada et d'envisager de nouvelles façons d'accroître les services et les revenus, dont la prestation de services bancaires;

Et par ailleurs, il est résolu que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à la Fédération canadienne des municipalités de réclamer du gouvernement fédéral qu'il consulte adéquatement la population sur le genre de service postal dont elle a besoin avant d'autoriser Postes Canada à effectuer des changements majeurs au service postal public.

RÉSOLUTION 201-2014 SOUMISSION D'ARÉOFEU

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu de faire l'achat d'une crépine et d'un coude d'aspiration pour le camion incendie au montant de **870\$** excluant les taxes tels que décrit à la soumission d'Aréofeu.

******** Monsieur Renaud Fortin quitte son siège à 22h15.

RÉSOLUTION 202-2014 SOUMISSION D'ÉLECTRONIQUE MERCIER

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu d'accepter la soumission d'Électronique Mercier au montant de 905\$ excluant les taxes pour l'installation de haut-parleurs sur le camion-incendie, toutefois, le conseil suggère de faire des vérifications au niveau des frais de déplacements auprès d'Électronique Mercier.

RÉSOLUTION 203-2014 MISE À JOUR POUR LES ORDINATEURS DU CACI

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et résolu de payer pour une mise à jour des ordinateurs du CACI afin de remplacer les Windows XP au coût approximatif de **100\$** chacun.

RÉSOLUTION 204-2014 PRÉVENTION SUICIDE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu d'acheter un billet au coût de **75\$** pour un tirage au profit de Prévention Suicide.

RÉSOLUTION 205-2014 EXTENSION DU CONTRAT DE TRAVAIL DE L'AGENTE DE DÉVELOPPEMENT COMMUNAUTAIRE

ATTENDU QUE le mandat de l'agente de développement est de soutenir et assurer le suivi des projets lancés par la corporation de développement;

ATTENDU QUE la Corporation de développement déclare être en mesure d'assurer le suivi des projets et de l'événement annuel sans le soutien d'une agente de développement;

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu que le conseil prend en considération, à titre d'employeur, la décision de la corporation de développement de ne pas reconduire le contrat de l'agente de développement.

**RÉSOLUTION 206-2014 SCHEMA DE COUVERTURE DE RISQUES EN SÉCURITÉ
INCENDIE - PRODUCTION DU RAPPORT FINAL POUR LA MRC DE RIMOUSKI-
NEIGETTE**

CONSIDÉRANT QUE l'article 35 de la Loi sur la sécurité incendie prescrit aux municipalités l'obligation d'adopter par résolution un rapport d'activité et de le transmettre annuellement au ministère de la Sécurité publique ;

CONSIDÉRANT QUE le Québec entier avait la même obligation de réaliser un schéma de couverture de risques ;

CONSIDÉRANT QUE l'ensemble de nos actions sont réalisées dans une très large proportion ;

CONSIDÉRANT l'impact de nos réalisations collectives sur la sécurité de la communauté régionale de la MRC ;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par monsieur Stéphane Berger,
appuyé par madame Julie D'Astous

et résolu à l'unanimité d'adopter le rapport du Service de sécurité incendie de la MRC de Rimouski-Neigette démontrant les actions réalisées et leur pourcentage de réalisation et en transmettre copie à la MRC de Rimouski-Neigette.

RÉSOLUTION 207-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Stéphane Berger appuyé par monsieur Pascal D'astous et résolu à l'unanimité à 23h.25

Je, Gilbert Pigeon, reconnait qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon, maire

Christiane Berger, dir.générale
& sec/trésorière